

Hypophosphites de calcium et de sodium;
Iode;
Ipéca (poudre et préparations galéniques);
Isopropylallylacétylurée (apronalide);
Lobélie enflée (poudre et préparations galéniques);
Lobéline et ses sels;
Malonylurée (dérivés de la) et leurs sels;
Mercure;
Mercure (protochlorure de) (calomel, précipité blanc);
Mercure (protoiodure de);
Mercure (sulfate de);
Mercure (sulfocyanure de);
Mercure (sulfure de);
Métaldéhyde;
para-bêta-Méthoxyéthyl-aminobenzoyl-pipéridinoéthanol et ses sels;
Méthylamino-2 heptane et ses sels;
Méthylamino méthyl heptène et ses sels;
5-Méthyl 5 (1,2' dibromo 2' phényl) éthyl hydantoïne;
Méthyl-éthyl-diméthylamino-méthyl-benzoylcarbinol (amyliène);
Méthyl 2 N propyl 2 propane diol 1,3 dicarbamate;
Morelle noire;
bêta-Naphtol;
alpha-Naphtylthiourée;
Nitrique (acide);
Nitrite d'Amyle;
Nitrites métalliques;
Nitrobenzène (essence de mirbane);
Nitroprussiates;
Oestrogènes de synthèse;
Oxalates alcalins;
Oxalique (acide);
Pelletière et ses sels;
Pentachloroéthane;
Penta-érythrite tétra nitrée;
Penta-méthyl-benzoyl-oxypipéridine carbonate de méthyle et ses sels;
Phénol et phénates;
Phényl acétyl urée (phénacétide);
Phényl-1 diméthyl 2-3 isopropyl-4 pyrazolone-5 (Propyl-phénazone);
Phénylènes-diamines (meta et para) leurs dérivés substitués et leurs sels;
Phényléthylacétylurée;
2-Phényl-3 méthyl-tétrahydro-1,1 oxazine et ses sels;
Phosphorique (acide);
Picrique (acide);
Pilules de chlorure mercurique opiacées (Dupuytren);
Pilules de cynoglosse opiacées;
Pilules d'iode mercurieux opiacées (Ricord);
alpha (2 Pipéridyl) benzhydrol et ses sels;
alpha Pipéridyl diphenyl méthane et ses sels;
alpha Pipéridyl-9 xanthène et ses sels;
alpha-Pipéridyl-9 xanthidrol-9 et ses sels;
Plomb (acétates de);
Plomb (carbonate basique de) (céruse);
Plomb (iodure de);
Plomb (nitrates de);
Plomb (oxydes de);
Plomb (sels de) non dénommés;
Pommade belladonée;
Pommade mercurielle à parties égales;
Pommade mercurielle belladonée;
Pommades à l'oxyde de mercure (pommade à l'oxyde mercurique jaune-pommade à l'oxyde mercurique rouge);
Pommade au sublimé corrosif;
Potasse caustique;
Potassium (chromate acide de);
Poudre d'ipécacuanha opiacée (poudre dite de Dover);
Pseudo-cocaïne droite (et sels de) (dextrocaïne);
Pyridine;
Pyrogallol;
Résine de Polophylle;
Résorcine;
Santonine;
Seille (poudre et préparations galéniques);
Sel de Neodyme de l'acide sulfonico-nicotinique;
Sirop d'aconit;
Sirop de belladone;
Sirop d'iode mercurique (sirop de Gibert);
Sirop de bromoforme;
Sirop de bromoforme composé;
Sirop de codéine;
Sirop de codéthyline;
Sirop de digitale;
Sirop de morphine;
Sirop d'opium faible (sirop Diacode);
Sirop d'opium fort (sirop thébaïque);
Sodium (tétradécyl sulfate de);
Soluté d'acétate basique de plomb (sous acétate de plomb liquide);
Soluté de chlorure mercurique (Liquueur de Van Swieten);

Soluté de peptonate de mercure;
Soluté injectable de lobe postérieur d'hypophyse;
Soude caustique;
Spartéine et ses sels;
Streptomycine, ses sels et ses dérivés;
Sulfamides (produits benzéniques sulfurés à groupements sulfamidés) et dérivés azoïques colorés ou non;
Sulfocarbonates alcalins;
Sulfurique (acide);
Teinture de belladone;
Teinture de colchique;
Teinture de digitale;
Teinture d'hydrastis;
Teinture de jaborandi;
Teinture de jusquiame;
Teinture de muguet;
Teinture d'opium benzolique (Elixir parégorique);
Teinture de stramoine;
Tétrachloroéthylène;
Thiocyanate d'acétylcholine (Rhodanate d'acétylcholine);
Thiodiphénylamine (Phénothiazine);
Thioglycolique (acide) et ses sels;
Toluidines et leurs sels;
Tolylènes diamines (meta et para) et leurs sels;
Tribromo-éthanol (sicool tribromo-éthylque);
alpha-Trichloroéthane (méthylchloroforme);
Trichloroéthylène;
Trioxyméthylène;
Vitamines D;
Xanthates alcalins;
Zinc (chlorure de);
Zinc (sulfate de);
Zinc (sulfophénate de).

Exonérations à la réglementation des substances vénéneuses.

Le secrétaire d'Etat à la santé publique et à la population,

Vu les articles L 626, L 627 et R 5170 du code de la santé publique,

Arrête:

Art. 1^{er}. — Sous réserve des dispositions des articles ci-après, les dispositions de la section III du chapitre 1^{er} du titre III du livre V de la deuxième partie du code de la santé publique ne sont pas applicables aux préparations médicamenteuses qui renferment des substances vénéneuses, en quantités et à des concentrations égales ou inférieures à celles indiquées aux tableaux annexés au présent arrêté, et sous les formes désignées.

Les substances qui ne figurent pas aux tableaux ci-annexés ne jouissent d'aucune exonération.

Art. 2. — Quelle que soit la forme sous laquelle elles sont présentées, les préparations renfermant des substances inscrites aux tableaux A et C ne sont exonérées que dans la mesure où le poids de la substance vénéneuse remise au public est égal ou inférieur à celui prévu dans les tableaux ci-annexés.

De plus, ces préparations doivent satisfaire à l'une des deux autres conditions prévues aux tableaux, selon qu'elles sont ou non divisées en prises.

Art. 3. — Outre les dispositions prévues à l'article 2 relatives aux substances inscrites aux tableaux A et C, les préparations renfermant des substances du tableau B (stupéfiants) doivent, dans tous les cas, satisfaire aux conditions de concentration prévues aux tableaux ci-annexés.

Art. 4. — Les exonérations prévues au présent arrêté ne sont pas applicables aux solutés injectables, sauf mention expresse dans les tableaux ci-annexés.

Art. 5. — Conformément aux dispositions de l'article R 5170 du code de la santé publique, la fabrication des préparations exonérées renfermant des substances inscrites au tableau B (stupéfiants) doit être comptabilisée dans le cadre des dispositions des articles R 5195 et R 5210 dudit code.

Art. 6. — Les exonérations relatives aux bases sont applicables à ceux de leurs sels inscrits aux tableaux des substances vénéneuses, à raison de la quantité de base à laquelle ils correspondent.

Art. 7. — Le présent arrêté abroge et remplace les arrêtés pris en exécution de l'article 19 du décret du 19 novembre 1918 (n° 48-1805).

Art. 8. — Le chef du service central de la pharmacie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 janvier 1957.

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:

Le directeur du cabinet,
MATTEO CONNET.

TABLEAU A

NOM DES SUBSTANCES VÉNENEUSES	FORMES PHARMACEUTIQUES	NON DIVISÉS	DIVISÉS	POIDS MAXIMUM de substance remise au public (en grammes).
		en prises. — Concentration maximum p. 100 (en poids).	en prises. — Doses limites par unité de prise (en grammes).	
Adrénaline	Toutes formes (sauf aérosols).....	0,10	0,001	0,05
Anatoxine diphtérique, staphylococ- cique, tétanique (vaccin mixte antidiphtérique, antitétanique, anti- typhoparatyphoïdique).	Toutes formes.....	Conformes aux caractéristiques fixées par le Codex.		
Antimoine (arséniate de).....	En applications sur la peau.....	0,10		0,10
	Autres formes.....	0,10	0,002	0,10
Apomorphine et ses sels.....	Toutes formes.....	0,01	0,001	0,01
Arecoline et ses sels.....	Toutes formes.....	0,002	0,0002	0,002
Arséniates alcalins ou alcalino-ter- reux.	En applications sur la peau.....	0,25		0,50
	Autres formes.....	0,06	0,001	0,10
Arséniates métalliques non dénom- més.		D'après leur teneur en AS ² O ³ (sauf l'arséniate de plomb).		
Arsenic (sulfure d').....	En applications sur la peau.....	4		2
	Autres formes.....	0	0	0
Arsenic (triiodure d').....	Toutes formes.....	0,075	0,01	0,06
Arsenieux (acide ou anhydride).....	En applications sur la peau.....	0,10		0,20
	Autres formes.....	0,025	0,001	0,01
Arsénique (acide ou anhydride).....	En applications sur la peau.....	0,20		0,40
	Autres formes.....	0,05	0,001	0,05
Arsénites	Voir également liqueur de Fowler.....	D'après leur teneur en AS ² O ³ .		
Atropine et ses sels.....	En applications sur la peau.....	0,50		0,10
	Collyres et pommades ophtalmiques..	0	0	0
	Autres formes.....	0,005	0,00025	0,005
Belladone (feuilles ou racines).....	Cigarettes, fumigations.....			20
	En applications sur la peau.....	5		20
	Autres formes.....	1,50	0,05	1,50
Bromoforme	En applications sur la peau.....	10		3
	Autres formes.....	0,50	0,10	2
Brucine et ses sels.....	Toutes formes.....	0,05	0,005	0,05
Cantharidine et ses sels.....	En applications sur la peau.....	0,10		0,25
	Autres formes.....	0	0	0
Chloroforme	En applications sur la peau.....	30		30
	Autres formes.....	1,50	0,10	5
Codéine (voir Méthylmorphine).				
Codéthyline (voir Ethylmorphine).				
Colchicine et ses sels.....	En applications sur la peau.....	0,01		0,02
	Autres formes.....	0,005	0,001	0,01
Conine et ses sels.....	En applications sur la peau.....	0,50		0,20
	Autres formes.....	0,01	0,001	0,01
Colarnine et ses sels.....	En applications sur la peau.....	2		1,20
	Autres formes.....	1	0,02	0,40
Crésoxypropanediol	Toutes formes.....	10	1	50
Cyanhydrique (acide)	Toutes formes.....	0,10	0,005	0,02
Cyanures métalliques.....	Lotions oculaires et collyres.....	0,10		0,02
Digitale (feuilles).....	Cigarettes et fumigations.....			20
	En applications sur la peau.....	5		20
	Autres formes.....	1	0,05	1
Duboisine et ses sels (voir Hyoscy- amine).				
Émétique	En applications sur la peau.....	4		2
	Autres formes.....	0,20	0,025	0,50
Ergotinine	En applications sur la peau.....	0,10		0,01
	Autres formes.....	0,01	0,001	0,01
Eserine et ses sels.....	Collyres et pommades ophtalmiques..	1		0,10
	En applications sur la peau.....	0,50		0,05
	Autres formes.....	0,01	0,001	0,01
Ethylmorphine et ses sels.....	Collyres et pommades ophtalmiques..	1		0,10
	Autres formes.....	0,20	0,03	0,30
Extrait d'aconit (racine).....	En applications sur la peau.....	0,25		0,50
	Autres formes.....	0,25	0,01	0,25
Extrait de belladone.....	Bougies, crayons, ovules, suppositoires.		0,05	0,30
	En applications sur la peau.....	25		40
	Autres formes.....	0,30	0,02	0,30

NOM DES SUBSTANCES VÉNENEUSES	FORMES PHARMACEUTIQUES	NON DIVISÉS	DIVISÉS	POIDS MAXIMUM de substance remis au public (en grammes).
		en prises. — Concentration maximum p. 100 (en poids).	en prises. — Doses limites par unité de prise (en grammes).	
Extrait de ciguë.....	En applications sur la peau.....	25		20
	Autres formes.....	0,10	0,01	0,10
Extrait de colchique.....	En applications sur la peau.....	0,10		0,10
	Autres formes.....	0,20	0,01	0,20
Extrait de digitale.....	En applications sur la peau.....	25		10
	Autres formes.....	0,20	0,01	0,20
Extrait d'ergot de seigle (Ergoline)...	Toutes formes.....	2,50	0,25	5
Extrait fluide d'ergot de seigle.....	Toutes formes.....	5	0,50	10
Extrait ferme d'hydrastis.....	Toutes formes.....	6,50	0,80	8
Extrait fluide d'hydrastis.....	Toutes formes.....	20	2,50	25
Extrait de jusquiame.....	Bougies, crayons, ovules, suppositoires.		0,05	0,50
	En applications sur la peau.....	25		10
Extrait de noix vomique.....	Autres formes.....	0,50	0,05	0,60
	En applications sur la peau.....	1		1
Extrait de stramoine.....	Autres formes.....	0,10	0,015	0,20
	Bougies, crayons, ovules, suppositoires.		0,05	0,50
Extrait de straphantus.....	En applications sur la peau.....	25		10
	Autres formes.....	0,30	0,02	0,30
Extrait de strophanthus.....	Toutes formes.....	0,10	0,001	0,05
Fer (arséniat de).....	Toutes formes.....	0,10		0,05
	En applications sur la peau.....	2		2,50
Fèves de Saint-Ignace (et poudre de).	Autres formes.....	0,50	0,01	0,50
	Toutes formes.....	0,20	0,02	1
Génalropine et ses sels.....	Toutes formes.....	0,025	0,00175	0,035
Géneserine et ses sels.....	Toutes formes.....	0,02	0,002	0,03
Genoscopolamine et ses sels.....	Toutes formes.....	0,025	0,003	0,03
Genostrychnine et ses sels.....	Toutes formes.....	0,50	0,1	0,25
Genhyoscyamine et ses sels.....	Toutes formes.....	0,01	0,0006	0,01
Gouttes amères de Baumé.....	Toutes formes.....	10	0,10	5
Homatropine et ses sels.....	Collyres et pommades ophtalmiques....	1		0,10
	Autres formes.....	0,10	0,0005	0,01
Huile de croton.....	En applications sur la peau.....	2		2
	Autres formes.....	0	0	0
Hydrastine.....	En applications sur la peau.....	1		1
	Autres formes.....	0,10	0,05	0,50
Hydrastinine et ses sels.....	En applications sur la peau.....	0,50		0,50
	Autres formes.....	0,10	0,025	0,25
Hydrocortisone.....	Pommades.....	2,50		0,15
Hyoscyamine et ses sels.....	Collyres et pommades ophtalmiques....	0,25		0,05
	En applications sur la peau.....	0,025		0,05
Jusquiame (feuilles).....	Autres formes.....	0,0025	0,00015	0,0025
	Cigarettes et fumigations.....			20
Liquueur de Fowler.....	En applications sur la peau.....	5		20
	Autres formes.....	1,50	0,10	1,50
Liquueur de Fowler.....	Toutes formes.....	2,50	0,10	2,50
Mercure (bichlorure de).....	Toutes formes.....	0,10	0,01	0,25
	En applications sur la peau.....	0,10		0,25
Mercure (biiodure de).....	Autres formes.....	0,10	0,01	0,20
	En applications sur la peau.....	10		2
Mercure (chloramidure de).....	Autres formes.....	0	0	0
	En applications sur la peau.....	0,025		0,05
Mercure (cyanure de).....	Collyres et pommades ophtalmiques....	0,02		0,002
	Autres formes.....	0	0	0
Mercure (nitrates de).....	Pommades.....	10		1
	Autres formes en applications sur la peau.....	0,10		1
Mercure (oxycyanure de).....	Toutes autres formes.....	0	0	0
	En applications sur la peau.....	0,025		0,05
Mercure (oxydes de).....	Collyres et pommades ophtalmiques....	0,02		0,002
	Autres formes.....	0	0	0
Méthylmorphine et ses sels.....	Pommades ophtalmiques.....	5		1
	En applications sur la peau.....	5		3
Méthylonylcétole.....	Autres formes.....	0	0	0
	Toutes formes.....	0,20	0,01	0,10
			0,007	0,25

NOM DES SUBSTANCES VÉNÉNEUSES	FORMES PHARMACEUTIQUES	NON DIVISÉS	DIVISÉS	POIDS MAXIMUM de substance remis au public (en grammes).
		en prises. Concentration maximum p. 100 (en poids).	en prises. Doses limites par unité de prise (en grammes).	
Morpholinyléthylmorphine (Pholcodine).	Toutes formes.....	0,40	0,08	0,80
Narcéine et ses sels.....	Toutes formes.....	0,20	0,01	0,20
Nitroglycérine	Toutes formes.....	0,002	0,0004	0,004
Organo-mercuriels	Voie buccale.....	Quantité correspondant à 0,10 de Hg.	Quantité correspondant à 0,93 de Hg.	Quantité correspondant à 0,60 de Hg.
	Bougies, ovules, crayons, suppositoires.		Quantité correspondant à 0,20 de Hg.	Quantité correspondant à 1 g de Hg.
	En applications sur la peau.....	Quantité correspondant à 2,5 de Hg.		Quantité correspondant à 1,5 de Hg.
	Collyres et pommades ophtalmiques....	Quantité correspondant à 0,60 de Hg.		Quantité correspondant à 0,06 de Hg.
Papavérine et ses sels.....	Autres formes, y compris les solutions injectables	Quantité correspondant à 0,01 de Hg.	Quantité correspondant à 0,901 de Hg.	Quantité correspondant à 0,03 de Hg.
	Bougies, crayons, ovules, suppositoires. Autres formes.....	1	0,04 0,03	0,50 0,60
Pavot (capsules sèches).....	Espèces	33	3	15
Pholcodine (voir Morpholinyléthylmorphine).				
Picrotoxine	Toutes formes.....	0,005	0,0005	0,05
Pilocarpine et ses sels.....	En applications sur la peau.....	2		0,20
	Collyres, pommades ophtalmiques, gouttes nasales.....	2		0,30
	Autres formes.....	0,05	0,005	0,05
Plomb (arséniat de).....	Toutes formes.....	0	0	0
Poudre d'aconit (racine).....	Toutes formes.....	0,50	0,02	0,50
Poudre de belladone (feuilles ou racines).	Poudres et trochisques antiasthmiques	50		25
	En applications sur la peau.....	5		20
	Autres formes.....	1,50	0,05	1,50
Poudre de cantharides.....	En applications sur la peau:			
	Emplâtres et sparadraps.....	40		80
	Autres formes.....	2		5
Toutes autres formes.....	0	0	0	
Poudre de ciguë.....	En applications sur la peau.....	20		20
	Autres formes.....	0,25	0,05	0,20
Poudre de colchique (semences)....	En applications sur la peau.....	2		2
	Autres formes.....	1	0,10	1
Poudre de digitale.....	Poudres et trochisques antiasthmiques	50		25
	En applications sur la peau.....	5		10
	Autres formes.....	1	0,05	1
Poudre d'ergot de seigle.....	Toutes formes.....	5	0,50	10
Poudre d'hydrastis (rhizome).....	Toutes formes.....	16	2	20
Poudre de jusquiame.....	Poudres et trochisques antiasthmiques	50		0,25
	En applications sur la peau.....	5		20
	Autres formes.....	1,50	0,10	1,50
Poudre de noix vomique.....	Toutes formes.....	0,50	0,05	1
Poudre de stramoine.....	Poudres et trochisques antiasthmiques	50		25
	En applications sur la peau.....	5		20
	Autres formes.....	1,50	0,10	1,50
Quinine (arséniat de).....	Toutes formes.....	0,15	0,003	0,20
Scopolamine et ses sels.....	Collyres, pommades ophtalmiques.....	0,25		0,05
	En applications sur la peau.....	0,25		0,05
	Autres formes.....	0,0025	0,0003	0,003
Stramoine (feuilles)	Cigarettes et fumigations.....			20
	En applications sur la peau.....	5		20
	Autres formes.....	1,50	0,10	1,50
Strophantilus (semences)	Toutes formes.....	0,25	0,0025	0,10
Strychnine et ses sels.....	Toutes formes.....	0,05	0,001	0,025

NOM DES SUBSTANCES VÉNÉNEUSES	FORMES PHARMACEUTIQUES	NON DIVISÉS en prises. Concentration maximum p. 100 (en poids).	DIVISÉS en prises. Doses limites par unité de prise (en grammes).	POIDS MAXIMUM de substance remis au public (en grammes).
Sulfure de carbone.....	En applications sur la peau..... Autres formes.....	50 0	0	150 0
Teinture d'aconit (racine).....	En applications sur la peau..... Autres formes.....	5 5	0,10	10 5
Teinture de cantharides.....	En applications sur la peau..... Autres formes.....	10 0	0	25 0
Teinture de coca.....	Toutes formes.....	60		125
Teinture de noix vomique.....	En applications sur la peau..... Autres formes.....	25 20	0,60	25 10
Teinture de strophanthus.....	Toutes formes.....	10	0,01	1,50
Trinitroglycérine (voir Nitroglycérine).				
Vaccin mixte antidiphthérique, anti-tétanique, antityphoparatyphoïdique (voir Anatoxine).				
Vératrine et ses sels.....	En applications sur la peau..... Autres formes.....	0,50 0	0	0,25 0
Yohimbine et ses sels.....	Toutes formes.....	0,10	0,005	0,10
Zinc (phosphure de).....	Toutes formes.....	0,40	0,005	0,25

TABLEAU B

DÉSIGNATION des substances vénéneuses.	FORMES PHARMACEUTIQUES	CONCENTRATION maximum p. 100 (en poids).	DOSES LIMITES par unité de prise (en grammes).	POIDS MAXIMUM de substance remis au public (en grammes).
Coca (feuilles).....	Toutes formes.....	6	3	60
Coca (extrait fluide).....	Toutes formes.....	6	3	60
Cocaïne et ses sels.....	Bougies, crayons, ovules, suppositoires. En applications sur la peau..... Autres formes.....	0,10 0,10 0,10	0,01 0,001	0,10 0,50 0,05
Poudre d'opium.....	En applications sur la peau..... Autres formes (les suppositoires terminés devront avoir un poids minimum de 3 gr).....	2 2	0,05	1 0,25
Extrait d'opium.....	En applications sur la peau..... Autres formes (les suppositoires terminés devront avoir un poids minimum de 3 gr).....	1 1	0,025	0,50 0,125
Teinture d'opium.....	En applications sur la peau..... Autres formes.....	20 20	0,50	10 2,50
Laudanum de Sydenham et de Rousseau.	Toutes formes.....	0	0	0
Gouttes noires anglaises.....	En applications sur la peau..... Autres formes.....	4 4	0,10	2 0,50
Pavot (extrait à 10 p. 100 de morphine).	En applications sur la peau..... Autres formes.....	2 2	0,05	1 0,25
Morphine et ses sels.....	En applications sur la peau..... Par voie buccale..... Autres formes.....	0,20 0,20 0	0,005 0	0,10 0,025 0
Ester éthylique de l'acide méthylphényl-pipéridine carbonique et ses sels (Péthidine).	En applications sur la peau..... Par voie buccale..... Autres formes.....	2 2 0	0,025 0	1 0,125 0

TABLEAU C

NOM DES SUBSTANCES VÉNÉREUSES	FORMES PHARMACEUTIQUES	NON DIVISÉS en prises. — Concentration maximum p. 100 (en poids).	DIVISÉS en prises. — Doses limites par unité de prise (en grammes).	POIDS MAXIMUM de substance remis au public (en grammes).
Acétique (acide cristallisable).....	Solutés injectables..... Autres formes.....	10	Q. S. pour pH.	100
Adonis vernalis:				
Plante, poudre et extrait fluide..	Toutes formes.....	5	0,50	3
Extrait	Toutes formes.....	2	0,20	1
Teinture	Toutes formes.....	20		20
Alcool butylique tertiaire trichloré (chlorbutol).	En applications sur la peau et les muqueuses	3		3
	Inhalations	0,50	0,05	0,50
	Toutes autres formes, y compris les solutés injectables (qui devront ré- pondre aux trois conditions).....	0,50	0,05	0,50
Alcoolature d'aconit.....	Toutes formes.....	5	0,50	5
Amines de réveil (phénylaminopro- pane, phénylisopropylamine, phé- nyl méthylaminopropane; dibenzyl- méthylamine et leurs sels, etc.).	Gouttes nasales et rhinalations..... En association avec d'autres substan- ces médicamenteuses.....	75 1	0,01	0,35 0,10
	Autres formes.....	0	0	0
2-amino heptane et ses sels, 2-amino- 4-méthylhexane et ses sels, 2-amino- 6-méthylheptane et ses sels, méthylamino-2-heptane et ses sels.	Gouttes nasales et rhinalations..... Autres formes.....		0,015	0,50 0,05
Ammoniaque	Liniments et lotions..... Autres formes.....	10 0,50		60 1
Amylaminométhylheptane et ses sels.	Toutes formes.....	5	0,05	1
Anémone pulsatile:				
Plante, poudre et extrait fluide..	Toutes formes.....	10	0,05	5
Teinture et alcoolature.....	Toutes formes.....	25	0,20	25
Extrait	Bougies, crayons, ovules, suppositoires. Autres formes.....	2,50	0,05 0,02	5 2,50
Anesthésiques locaux:				
1° Type dibucaïne: dibucaïne (bu- tyloxy-cinchoninate de diéthyl- éthylène-diamine) et ses sels.	En applications sur la peau..... Autres formes.....	1 0,10	0,005	0,50 0,05
2° Type butelline: butelline (p. amino-benzoyl-dibutyl-amino-pro- panol) et ses sels; tétracaïne (p. butylamino-benzoyl-diméthyl- aminoéthanol) et ses sels.	En applications sur la peau..... Autres formes.....	2 1	0,025	1 0,20
3° Type amyline (benzoyl-dimé- thyl-amino-diméthyl-éthyl-carbi- nol) et ses sels; pseudo-cocaïne droite et ses sels.	En applications sur la peau..... Autres formes.....	2 2	0,03	2 2
4° Type procaïne: procaïne (p. amino-benzoyl-diéthyl-amino- éthanol) et ses sels; dimétocaïne (p. amino-benzoyl-2-diméthyl-3-di- éthyl-amino propanol) et ses sels.	En applications sur la peau..... Autres formes, y compris les solutés injectables qui doivent répondre aux trois conditions.....	0 3	0,04	0 0,90
5° Procaïne-pénicilline (en pro- caïne).	En applications sur la peau..... Autres formes, y compris les prépara- tions injectables (par voie intramus- culaire seulement).....	0		0 0,90
Argent (nitrate d').....	Crayons	90		5
	Collyres	0		0
	Autres formes.....	1	0,015	0,20

NOM DES SUBSTANCES VENÉREUSES	FORMES PHARMACEUTIQUES	NON DIVISÉES en prises. — Concentration maximum p. 100 (en poids).	DIVISÉES en prises. — Doses limites par unité de prise (en grammes).	POIDS MAXIMUM de substance remis au public (en grammes).
Arsenic (composés organiques de l') : pour toute association de plu- sieurs composés organiques de l'arsenic, les quantités limites de chacun d'eux doivent être diminuées en proportion du nombre de substances associées (soit 50 p. 100 s'il y en a deux, soit 33 p. 100 s'il y en a trois, etc.) :				
1° Cacodylates, méthylarsinates, allylarsinates.	Toutes formes.....	0,20	0,05	0,50
2° Type acétarsol: acide 4-oxy-3 acétyl-amino-phényl-1-arsinique et ses sels; acide 2-oxy-4 acétyl- aminophényl 1-arsinique et ses sels; acide 4-oxy-3 formyl amino- phényl 1-arsinique et ses sels; acide p. carbamido phényl-arsin- ique; N. phényl glycnamide p. arsinate de soude; anilarsinate de soude.	Collutoires, gargarismes, opiats..... En applications sur la peau..... Bougies, crayons, ovules, suppositoires, comprimés gynécologiques..... Autres formes.....	5 5 5	0,25 0,25	3 8 5 1,50
3° Type arspnéamine: arspnéa- mine (chl. de diamino-dihydroxy- arsenobenzène); néo-arspénéa- mine (diamino-dihydroxy-arse- nobenzène monométhylène sul- foxylate de sodium); thio-arspé- namine (diamino-dihydroxy-arse- nobenzène diméthylène sulfite de sodium); dichloro-phénarsine (amino-3-hydroxy-4-phényl-di- chloro-arsine).	Collutoires, gargarismes, opiats..... En applications sur la peau..... Bougies, crayons, ovules, suppositoires. Autres formes.....	5 5 2	0,10 0,20	3 3 1 1
Baryum (carbonate de).....	Voie orale.....			0,01
Bromodiéthylacétylurée; bromoiso- valérylurée; bromopivaloylurée; isopropylallylacétylurée; pour toute association de ces substan- ces entre elles, les quantités limites de chacune d'elles doivent être diminuées en proportion du nombre desdites substances asso- ciées, soit 50 p. 100 s'il y en a deux, 33 p. 100 s'il y en a trois, etc.	En association avec d'autres substan- ces médicamenteuses: comprimés enrobés d'une substance destinée à retarder leur désagrégation (gluten ou vernis résineux) devront répondre aux trois conditions..... Bougies, crayons, ovules, suppositoires. Toutes autres formes.....	10 0	0,05 0,50 0	1 5 0
Calcium (fluosilicate de).....	Voie orale.....			0,01
Chloral hydraté.....	Bougies, crayons, ovules, suppositoires. En applications sur la peau et les mu- queuses..... Toutes autres formes.....	15 6	1	12 20 12
Chloralose.....	Suppositoires..... Autres formes.....	0	0,15 0	1,50 0
Chloramine T.....	Toutes formes.....		0,25	20
Chlorates métalliques.....	Toutes formes.....	10	0,50	50
Chlorhydrique (acide).....	Solutés injectables..... En applications sur la peau..... Autres formes.....	10 2		40 3
Chromique (acide).....	Solutés injectables (devront répondre aux trois conditions)..... En applications sur la peau..... Autres formes.....	1 5 0	0,01 0	0,06 5 0
Coloquinte.....	Voie orale.....			0,1
Créosote.....	Bougies, crayons, ovules, suppositoires. En applications sur la peau..... Autres formes.....	10 3	0,50 0,25	5 10 3
Crésylol et crésylate de soude.....	Solutés injectables comme conserva- teur (devront répondre aux trois conditions)..... En applications sur la peau..... Autres formes.....	0,30 2 0	0,006 0	0,06 10 0

Q. S. pour p.H.

NOM DES SUBSTANCES VÉNÉREUSES	FORMES PHARMACEUTIQUES	NON DIVISÉS en prises. Concentration maximum p. 100 (en poids).	DIVISÉS en prises. Doses limites par unité de prise (en grammes).	POIDS MAXIMUM de substance remis au public (en grammes).
Dibenzyléthylamine et ses sels.....	Voir Phénylaminopropane.			
Dichloro-diphényl-trichloro-éthane ..	En applications sur la peau.....	20		200
Eau distillée de laurier-cerise.....	En applications sur la peau.....	30		150
	Autres formes.....	10	1	20
Emétine et ses sels.....	Toutes formes.....	6	0,06	1
Emplâtre d'extrait d'opium.....	Emplâtre			50
Ephédrine et ses sels.....	Toutes formes, y compris les solutés injectables (qui devront répondre aux trois conditions) mais sauf aérosols..	5	0,10	1
Essence de moutarde.....	En applications sur la peau.....	10		10
	Autres formes.....	0	0	0
Euphorbe	Voie orale.....			0,01
Fluorures métalliques.....	Toutes formes.....	3	0,05	5
Folliculine, dihydrofolliculine et leurs esters.	Toutes formes.....	0,02	0,0001	0,01
Formaldéhyde (formol).....	Toutes formes.....	10		10
Gaïacol	Solutés injectables (devront répondre aux trois conditions).....	3	0,15	1,50
	En applications sur la peau.....	10		10
	Bougies, crayons, ovules, suppositoires.		0,50	5
	Autres formes.....	3	0,25	3
Gomme gutte.....	Toutes formes.....	1	0,10	1
Hexachlorocyclohexane (H. C. H.) et ses dérivés soufrés.	En applications sur la peau.....	20		200
Huile grise.....	En applications sur la peau.....	25		25
	Autres formes.....	0	0	0
Hydroquinone	En applications sur la peau.....	10		10
	Toutes autres formes, y compris les solutés injectables (qui devront ré- pondre aux trois conditions).....	0,05	0,0005	0,05
Hypophosphites de Ca et de Na....	Toutes formes.....	5	0,15	5
Iode	Toutes formes.....	10	0,02	3
Ipéca:				
Poudre	Toutes formes.....		2	2
Extrait	Toutes formes.....	20	0,30	0,30
Teinture	Toutes formes.....	20		20
Sirop				250
Isopropylallylacétylurée	Voir Bromodiéthylacétylurée.			
Lessives de soude et de potasse....	En applications sur la peau.....	10		5
	Autres formes.....	0	0	0
Lobélie enflée:				
Poudre	Toutes formes.....	2	0,05	2
Teinture	Toutes formes.....	10	0,50	10
Lobéline et ses sels.....	Toutes formes, y compris les solutés injectables (qui devront répondre aux trois conditions).....	1	0,01	0,06
Malonylurée (dérivés de la) et leurs sels. Pour toute association de plusieurs dérivés de la malony- lurée, les quantités limites de chacun d'eux doivent être dimi- nuées en proportion du nombre desdites substances associées, soit 50 p. 100 s'il y en a deux, 33 p. 100 s'il y en a trois, etc.				
1 ^{er} groupe du barbital: diéthylma- lonylurée; dipropylmalonylurée; méthylphénylmalonylurée.	En association avec d'autres subs- tances médicamenteuses: comprimés enrobés d'une substance destinée à retarder leur désagrégation (gluten ou vernis résineux) devront répondre aux trois conditions.....	10	0,05	1
	Bougies, crayons, ovules, suppositoires.		0,50	5
	Toutes autres formes.....	0	0	0

NOM DES SUBSTANCES VÉNÉNEUSES	FORMES PHARMACEUTIQUES	NON DIVISÉS	DIVISÉS	POIDS MAXIMUM de substance remis au public (en grammes).
		en prises. Concentration maximum p. 100 (en poids).	en prises. Doses limites par unité de prise (en grammes).	
2 ^o Groupe du phénobarbital: diallylmalonylurée; méthylbutylmalonylurée; isopropylallylmalonylurée; isobutylallylmalonylurée; éthylméthylbutylmalonylurée; éthylisoamylmalonylurée; phényléthylmalonylurée; cyclopentényléthylmalonylurée; éthylcyclohexénylmalonylurée; N-méthylcyclohexénylmalonylurée et dérivés de la malonylurée non dénommés.	En association avec d'autres substances médicamenteuses: comprimés enrobés d'une substance destinée à retarder leur désagrégation (gluten ou vernis résineux) (devront répondre aux trois conditions).....	5	0,01	0,50
	Bougies, crayons, ovules, suppositoires. Toutes autres formes.....	0	0,20 0	2 0
Mercure	Bougies, crayons, ovules, suppositoires. En applications sur la peau.....	15	0,05	1 75
	Voie orale..... Autres formes.....	0	0	0,001 0
Mercure (protochlorure de) (calomel ou précipité blanc).	En applications sur la peau.....	50		15
	Autres formes.....	10	0,10	1
Mercure (protoiodure de).....	Toutes formes.....	1,50	0,05	0,50
Mercure (sulfate de) (turbitb minéral).	Pommades	10		5
	Autres formes.....	0	0	0
Métaldéhyde	Voie orale.....			0,01
Méthylamino 2 heptane et ses sels.	Voir Amino heptane.			
Méthylaminométhylheptène	Toutes formes.....		0,08	1,60
Morelle noire.....	Toutes formes.....	1		2,50
Naphlol-Beta	Toutes formes.....	5	0,50	5
	En applications sur la peau.....	2		0,10
Nitrique (acide).....	Autres formes	0	0	0
	Ampoules pour inhalations.....			0,50
Nitrites métalliques.....	Toutes formes.....	1	0,05	0,50
	Voie orale.....			0,001
Pelletiérine et ses sels.....	Toutes formes.....	1	0,10	0,10
Phénol et phénates alcalins.....	a) Solutés injectables (devront répondre aux trois conditions): Comme conservateur.....	0,50	0,005	0,06
	En solution huileuse.....	1	0,05	0,40
	b) Formes pour ingestion et suppositoires	1	0,05	0,40
	c) Autres formes.....	15		20
	Voir: Amines de réveil.			
Phénylaminopropane: phénylisopropylamine; phényl méthyl amino propane; dibenzylméthylamine et leurs sels.	Solutés injectables.....		Q. S. pour pH.	
	Autres formes.....	50	1	25
Picrique (acide).....	En applications sur la peau.....	1		2,50
	Autres formes.....	0	0	0
Pilules de chlorure mercurique opiacées (Dupuytren).			25 pilules.
Pilules de cynoglosse opiacées (et masse pour).		0,20	40
Pilules d'iodure mercurieux opiacées (Ricord).			soit 50 pilules. 40 pilules.
Plomb (iodure de).....	En applications sur la peau.....	10		5
	Autres formes.....	0	0	0
Plomb (oxydes de).....	Emplâtres et sparadraps.....	20		20
	Autres formes.....	0	0	0
Pommade belladonnée.....			100
Pommade mercurielle à parties égales.	Bougies, crayons, ovules, suppositoires.		0,10	2
	Pommades	25		25
	Autres formes.....	0	0	0
Pommade mercurielle belladonnée...	Bougies, crayons, ovules, suppositoires.		0,10	2
	Pommades	20		20
	Autres formes.....	0	0	0
Pommade à l'oxyde de mercure....	Pommades ophtalmiques.....			20
	Autres formes.....			60
Pommade au sublimé corrosif.....			250
Potasse caustique.....	En applications sur la peau.....	4		2
	Autres formes.....	0	0	0

NOM DES SUBSTANCES VÉNÉREUSES	FORMES PHARMACEUTIQUES	NON DIVISÉS	DIVISÉS	POIDS MAXIMUM de substance remis au public (en grammes).
		en prises. Concentration maximum p. 100 (en poids).	en prises. Doses limites par unité de prise (en grammes).	
Potassium (bichromate de).....	Voie orale.....			0,001
Poudre d'ipéca opiacée (Poudre de Dover).	Toutes formes.....		0,10	4
Pyridine	Toutes formes.....	1	0,0015	0,15
Pyrogallol	En applications sur la peau.....	10		5
	Autres formes.....	0	0	0
Resine de podophylle.....	En applications sur la peau.....	25		2,50
	Autres formes.....	0,50	0,05	1,50
Résorcine	Toutes formes.....	5	0,50	5
Santonine	Toutes formes.....	1	0,05	0,30
Scille (et poudre de).....	Toutes formes.....	5	0,25	2
Extrait	Toutes formes.....	1	0,10	1
Teinture	Toutes formes.....	50	1,25	10
Sirop d'aconit.....			100
Sirop de belladone.....			100
Sirop de bi-iodure de mercure (sirop de Gibert).....			400
Sirop de bromoforme.....			300
Sirop de bromoforme composé.....			500
Sirop de codéine.....			250
Sirop de codéine.....			250
Sirop diacode.....			250
Sirop de digitale.....			100
Sirop de morphine.....			50
Sirop d'opium.....			50
Soluté de bichlorure de mercure (liqueur de Van Swieten).	En applications sur la peau.....			250
	Autres formes.....	0	0	0
Soude caustique.....	En applications sur la peau.....	4		2
	Autres formes.....	0	0	0
Sparicine et ses sels.....	Toutes formes.....	0,50	0,05	1
Sulfamides (produits benzéniques sulfurés à groupements sulfamides) et dérivés azoïques colorés ou non.	En applications sur la peau.....			25
	Gouttes nasales, collutoires, gargarismes	10	0,25	5
	Autres formes.....	0	0	0
Sulfurique (acide).....	Toutes formes.....	0,20		2
Sulfurique (acide) alcoolisé (eau de Rabel).	Toutes formes.....	0,30		8
Teinture de belladone.....	Toutes formes.....	30	0,25	5
Teinture de colchique.....	Toutes formes.....	30	1	30
Teinture de digitale.....	Toutes formes.....	20	0,50	3
Teinture d'hydrastis.....	Toutes formes.....	100		125
Teinture d'iode.....	Toutes formes.....			60
Teinture de jaborandi.....	Toutes formes.....	25		25
Teinture de jusquiame.....	Toutes formes.....	25	1	15
Teinture de muguet.....	Voie orale.....			0,1
Teinture d'opium benzoïque (elixir parégorique).	Toutes formes.....			25
Teinture de stramoine.....	Toutes formes.....	15	1	15
Thio-diphényl amine (phénotiazine).	Toutes formes.....		1	15
Trichloracétique (acide).....	En applications sur la peau et les muqueuses	3		3
	Autres formes.....	0	0	0
Trioxyméthylène	En applications sur la peau.....	1		2,50
	Autres formes.....	0	0	0
Vitamines D.....	Toutes formes.....	0,05	0,0005	0,01
		soit 20.000 U. I. par cm ³ ou par gramme.	soit 20.000 U. I.	soit 100.000 U. I.
Zinc (sulfate de).....	Collyres et pommades ophtalmiques...	2		0,10
	En applications sur la peau.....	1		0,50
	Autres formes.....	0,50	0,05	0,50

ANNEXE

En application des tableaux précédents, les préparations inscrites au Codex, soumises aux régimes des substances vénéneuses, bénéficient des exonérations suivantes:

DÉSIGNATION DES PRÉPARATIONS	NOMBRE	POIDS en grammes.	DÉSIGNATION DES PRÉPARATIONS	NOMBRE	POIDS en grammes.
Acétique (acide) dilué.....	»	1.000	Pilules de résine de podophylle et d'extrait de belladone.....	30	»
Baume opodeldoch.....	»	2.000	Pilules de terpine et de codéine.....	40	»
Collutoire iodé.....	»	300	Pommade antiseptique composée à l'iodoforme (pommade de Reclus).....	»	2.500
Collutoire à la thioarsphénamine.....	»	300	Pommade à l'iodure de potassium iodée.....	»	150
Lollyre huileux à l'ésérine au centième.....	»	10	Pommade mercurielle faible.....	»	100
Crayons au nitrate d'argent forts.....	»	5	Pommade prophylactique au calomel.....	»	50
Crayons au nitrate d'argent mitigé:			Sirap de chloral.....	»	210
A 50 p. 100.....	»	40	Sirap d'ipécacuanha composé (sirap de Desessartz).....	»	650
Au tiers.....	»	15	Soluté d'adrénaline au millième.....	»	50
Au quart.....	»	20	Soluté antiseptique de phénol salicylé.....	»	130
Eau de Dalibour.....	»	500	Soluté de chloroforme.....	»	1.000
Eau sédative.....	»	1.000	Soluté glyciné de phénol.....	»	600
Gargarisme au chlorate de potassium.....	»	1.650	Soluté huileux de calciférol (soluté huileux de vitamine D ₂).....	»	10 cm ³
Glycérine phénolée.....	»	600	Soluté iodo-ioduré faible (soluté dit de Tarnier).....	»	2.000
Granules d'anhydride arsénieux à 0,001 g.....	10	»	Soluté iodo-ioduré fort (soluté dit de Lugol).....	»	300
Granules de sulfate de strychnine à 0,001 g...	30	»	Soluté aqueux de mercurescéine sodique à 2 p. 100:		
Huile de jusquiame composée.....	»	2.000	En application sur la peau.....	»	280 cm ³
Liniment ammoniacal camphré.....	»	600	Soluté de phénol.....	»	1.000
Liniment ammoniacal camphré composé.....	»	2.000	Soluté faible de sulfate de cuivre et de zinc.....	»	500
Lotion ammoniacale camphrée.....	»	1.000	Suppositoires d'extraits de belladone et de marron d'Inde.....	30	»
Onguent gris.....	»	100	Tablettes de chlorate de potassium.....	500	»
Ovules à l'extrait de belladone.....	6	»	Tablettes de santoline.....	30	»
Pâte officinale à l'eucalyptus.....	»	625	Vin de coca.....	»	1.000
Pâte officinale au baume de tolu et à la codéine.....	»	600	Vin de digitale composé (vin de l'Hôte!-Dieu, vin de Trousseau).....	»	200
Pâte officinale de réglisse.....	»	600			
Pâte officinale de réglisse au goudron et au baume de tolu.....	»	600			
Phénosalyl.....	»	130			
Pilules de digitale, scille et scamonée (pilules de Lancereaux).....	20	»			
Pilules de jusquiame et de valériane composée (pilules de Méglin).....	12	»			